



## COMMUNE DE LA BRÉVINE

Village 166

2406 La Brévine

### ARRÊTE DE VALIDATION

Le Conseil communal de La Brévine,

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

vu la publication faite dans la Feuille officielle No 39, du 30.09.2022 ;

considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la chancellerie d'Etat dans le délai légal,

arrête :

**Article unique.** - La votation communale du 25 septembre 2022 relative à une demande de crédit d'étude de CHF 140'000.- pour une nouvelle offre touristique et culturelle autour du patrimoine du froid est validée.

La Brévine, le 11 octobre 2022

Au nom du Conseil communal :

Le président,  
V. Robert

La secrétaire,  
M. Jeanneret

# PUBLICATIONS COMMUNALES

## AUTRES PUBLICATIONS COMMUNALES

### Commune de La Brévine

---

#### **Votations communales**

Résultats de la votation communale de La Brévine, du 25 septembre 2022

Arrêté du Conseil général du 23 mars 2022 concernant une demande de crédit d'étude de CHF 140'000.- pour une nouvelle offre touristique et culturelle autour du patrimoine du froid.

Electrices inscrites.....	253
Electeurs inscrits .....	272
Bulletins déposés .....	403
Bulletins blancs .....	003
Bulletins valables .....	400
Electrices et électeurs ayant répondu OUI .....	122
Electrices et électeurs ayant répondu NON .....	278

#### **L'arrêté est refusé.**

La Chancellerie d'Etat porte le résultat ci-dessus à la connaissance des électrices et électeurs, conformément à la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984, et les informe que tous recours ou réclamations concernant la validité des opérations électorales doivent lui être adressés dans les six jours qui suivent la présente publication.

La Brévine le 30 septembre 2022